



Colmar

STENOGRAMME

46^{ème} Séance

du

22 octobre 2018



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je vous salue toutes et tous.

J'ai à vous présenter les excuses de quelques collègues. M. DREYFUSS, Mme ZINCK, M. DENZER-FIGUE, Mme ERHARD, M. WAEHREN, Mme FUHRMANN et M. OUADI donnent respectivement pouvoir à M. JAEGY, Mme SCHOENENBERGER, M. HEMEDINGER, Mme BARDOTTO, M. BECHLER, M. MEISTERMANN et Mme BRANDALISE.

Il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours candidate ? Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 24 septembre 2018 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

En communications, nous avons la présentation des rapports d'exploitation de Colmar Expo, de la Société Colmarienne de Chauffage Urbain, de l'Association du Musée Animé du Jouet et des Petits Trains et de l'Association pour la Promotion des Sports de Glace. Nous commençons avec Colmar Expo. Mme la Présidente si vous voulez bien.

Rapports d'activités 2017 de Colmar Expo S.A

Voir rapport –

Mme la Présidente de Colmar Expo S.A, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci, Mme la Présidente, y a-t-il des réactions de la part des collègues ? Les eaux semblent être calmes, Mme la Présidente. J'ai entendu que vous avez éteint votre dette.

Mme la Présidente de Colmar Expo : Nous n'avons plus de dette bancaire à long terme, ce qui nous permet d'envisager sereinement de nouvelles dettes.

M. le Maire MEYER : Vous avez donc une certaine latitude pour porter le projet d'agrandissement.

Mme la Présidente de Colmar Expo : Nous avons un bon bilan.

M. le Maire MEYER : Ce qui a été contrebalancé par une prolongation de la DSP, donc la Ville et Colmar Expo se donnent la main pour vous permettre d'être opérationnels d'autant plus que le permis est délivré. Vous dites que le chantier a débuté. D'ici le mois de juillet prochain, nous verrons où vous en serez.

Mme la Présidente de Colmar Expo : Il sera terminé...

M. le Maire MEYER : En principe, cela devrait marcher, sauf qu'il y aura une grande différence pour les occupants de l'ancien Hall 6 par rapport au nouveau Hall 6.

Mme la Présidente de Colmar Expo : Nous n'avions de toute façon plus le choix.

M. le Maire MEYER : Nous étions sur le fil pour des raisons de sécurité. C'était déjà tout juste l'an dernier, il est donc heureux que cette opération ait pu s'enclencher pour proposer quelque chose de sécurisant à tout le monde.

Mme la Présidente de Colmar Expo : Nous aurons de nouvelles salles qui nous permettront de développer du chiffre et de faire d'autres choses en plus du Hall 6 pour la Foire aux Vins, bien évidemment.

M. le Maire MEYER : Nous voyons une grande dynamique. Nous l'avons vue à travers la présentation des différents focus. Nous sommes un peu loin de la période d'il y a dix ans par rapport à aujourd'hui. Nous avons remarqué un certain dynamisme dans l'occupation des murs : 550 jours par an alors que l'année n'en a que 362.

Mme la Présidente de Colmar Expo : Il y a des superpositions.

M. le Maire MEYER : Vous vendez certaines surfaces deux fois, c'est également bon signe. Bravo, félicitations. Nous souhaitons que cela continue de cette façon. Merci beaucoup.

Mme la Présidente de Colmar Expo : Merci à vous, M. le Maire. Merci à vous et bonne soirée.

M. le Maire MEYER : La Société Colmarienne de Chauffage Urbain, M. GRAN, le Président étant là comme observateur.

Rapport d'activités de la Société Colmarienne de Chauffage Urbain (SCCU)

Voir rapport –

M. GRAN, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci beaucoup. Vous avez été plus bref. Y a-t-il des questions à poser ? Il faut dire que c'est une année nouvelle puisque nous sortons de la fin de l'ancien contrat avec la mise en concurrence qui avait été organisée où certains paramètres ont été modifiés tout en respectant les intérêts des actionnaires. Pas de questions ? Merci, M. GRAN.

M. GRAN : Merci, M. le Maire. Bon Conseil.

M. le Maire MEYER : Merci beaucoup. Nous voyons que malgré notre négociation difficile pour la DSP, vous avez retrouvé votre voie avec une exploitation plutôt sereine ce qui fait qu'au départ, on cherche toujours un peu à dramatiser la situation, mais au final, les choses ne se passent pas

plus mal. Merci beaucoup pour cette présentation. La parole est au Président du Musée MAJEPT.

Rapport d'activités de l'Association du Musée Animé du Jouet et des Petits Trains (MAJEPT)

Voir rapport –

M. le Président du MAJEPT, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président, pour cette présentation. C'est vrai que vous avez actuellement en cours une exposition que nous avons inaugurée samedi dernier, qui est remarquable. Elle traduit la pertinence des actions entreprises. S'il y a des questions à poser, le Président est à votre disposition.

M. le Président du MAJEPT : Tout à fait.

M. le Maire MEYER : Près de 80 000 entrées, c'est énorme, surtout qu'il y a une dimension dans la répartition du public qui est remarquable. Bien sûr, d'abord les gamins, les parents, mais après également tous les autres. Ce qu'il faut également relever, c'est l'attractivité au-delà des frontières puisque vous avez cité trois pays qui densifient leur présence, ce qui est bien sûr un plus. Il n'y a pas de questions ? Merci beaucoup, M. le Président.

M. le Président du MAJEPT : Merci.

M. le Maire MEYER : Nous donnons la parole au Président de l'APSG.

Rapport d'activités de l'Association pour la Promotion des Sports de Glace (APSG)

Voir rapport –

M. le Président de l'APSG et M. FELLMANN, rapporteurs, présentent le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président et M. FELLMANN pour cette présentation à deux. Y a-t-il des questions à M. le Président ou à M. FELLMANN quant à l'exploitation de la patinoire ? Les derniers propos, M. FELLMANN, me rappellent le contexte dans lequel je me trouvais dans la renégociation de la DSP avec la SCCU. Vous voyez, la preuve, tout a été remis sur rails. Il n'y a pas de raison que ce ne soit pas la même chose avec vous. Je pense que vous n'êtes pas appelés à faire fructifier une ligne de trésorerie. Elle doit participer aux travaux d'aménagement. C'est toute la dynamique qui doit résulter de l'exploitation de la patinoire. Jusque-là vous l'avez fait de cette façon, il n'y a pas de raison que cela change dans le futur, ce pour quoi je vous remercie dès à présent.

M. le Président de l'APSG : Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Nous avons raccourci les délais de chantier pour que la patinoire soit de nouveau opérationnelle pour la rentrée 2019 après les congés, donc à partir de fin octobre, avec l'hiver, pour qu'on puisse bien sûr tester la nouvelle patinoire.

M. le Président de l'APSG : C'est prévu ainsi, oui. Merci.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président. Merci, M. FELLMANN pour cette présentation.

Vous avez trouvé un rapport supplémentaire sur votre table. Nous n'avons pas pu respecter les délais de transmission parce que nous avons très rapidement appris que le Président d'Action Logement voulait visiter Colmar et voulait également que nous lui présentions différentes opérations. Il souhaite profiter de cette occasion pour signer la convention avec Action Logement. Nous verrons donc tout à l'heure le point 23 en rapport avec la signature de cette convention.

Je laisse la parole à l'Adjoint des finances pour la présentation du point 5.

5. Décision Modificative n° 1.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. JAEGY : Je vous remercie pour votre attention, mes chers collègues et je voudrais également saluer à l'occasion de cette étape de notre cycle budgétaire le travail au quotidien de nos agents qui nous permettent, aux côtés de la municipalité, d'afficher la bonne tenue de notre budget 2018.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint, pour cette présentation rapide. Il n'y a pas de grandes modifications par rapport à l'arrêté du budget primitif du mois de février, sauf que pour l'année 2018 le budget supplémentaire est à l'opposé des budgets supplémentaires des années précédentes. Nos collègues nous ont toujours reproché de dégonfler le budget d'investissement à l'occasion de cette décision modificative puisque nous étions trop optimistes en début d'année. L'année dernière, nous avons dû diminuer de 1,5 million d'euros. Pour 2018, c'est tout juste le contraire puisque nous augmentons les investissements de 1,8 million d'euros par rapport à ce qui était initialement prévu, ce qui est plutôt bon signe.

Bien sûr, nous pourrions nous arrêter là avec la présentation de cette modification budgétaire. Pourtant, j'estime que ce serait un peu court parce qu'à partir d'un budget modificatif de l'année 2018, faut-il déjà pouvoir faire une projection pour l'année n+1, soit pour l'année 2019. Pourquoi ? Les paramètres de comparaison sont aujourd'hui connus en fin d'année. Il est donc possible de faire des simulations pour savoir ce que pourrait donner l'année 2019. Pour cela, il faut pouvoir mesurer la latitude possible pour les options qui nous seraient ouvertes aux mois de janvier/février pour décider de tel ou tel choix. Tel choix de financement, tel choix de budget, tel choix

d'investissement. Donc aujourd'hui, la situation est plutôt claire, à 90 %, à moins que ne subsiste cette inconnue de la taxe d'habitation. Nous ne savons pas ce que donnera le résultat l'an prochain. Le Président de la République a promis une compensation à l'euro près. Je souhaite que cet engagement soit respecté. À défaut, la surprise sera mauvaise, pas seulement pour Colmar, mais également pour les autres villes de France. Je disais donc qu'à partir d'aujourd'hui, on peut approcher d'une façon plus précise le contour du budget primitif à venir pour l'année 2019, mais cela repose sur les paramètres de comparaison. Je vous propose de consacrer une dizaine de minutes à cela pour appréhender cette situation comparative et savoir ce qui pourrait en résulter comme engagements prévisionnels pour l'année 2019.

Cela étant dit, je repars sur la projection budgétaire de l'année 2018 avec le rappel des différents montants qui ont été prévus. Je fais la comparaison de 1995 à 2018 pour que l'on ne me taxe pas de faire le choix de telle ou telle année.

Je prends le tableau A qui retrace l'évolution des dépenses de fonctionnement de 2012 à 2013 avec un rappel de l'année 1995 en euros constants.

De 2014 à 2018, sur les 4 années, 4 millions d'euros de différence par rapport à l'année précédente, ce qui veut dire une certaine stabilité. Nous avons donc construit notre stabilité à travers le respect des provisions budgétaires.

Nous pouvons continuer avec le tableau B où vous avez les mêmes paramètres, sauf que ce n'est pas sur la base des prévisions budgétaires, mais sur le rappel des résultats des Comptes Administratifs de 1995 à 2017 et de la prévision pour l'année 2018. Vous vous apercevez encore une fois que de 2014 à 2017, nous étions dans les mêmes eaux, voire même nous avons dépensé moins en 2017 par rapport à 2014. La légère augmentation pour l'année 2018, c'est l'application du 1,2 % d'augmentation autorisée par le gouvernement. Encore une fois, c'est une prévision, et je puis vous assurer que nous respecterons scrupuleusement le 1,2 % et cela sans avoir signé le pacte de confiance qui nous avait été demandé. Nous le respecterons donc tout en restant conformes avec les autres dépenses.

Quand je parlais tout à l'heure de construire l'avenir, et en premier pour l'année 2019, cette projection du tableau C l'illustre d'une façon parfaite. Il ne s'agit pas seulement de faire des parallèles des paramètres avec les dépenses, il faut aussi pouvoir le faire avec les recettes parce que si les recettes diminuent et que les dépenses augmentent, cela signifie que l'autofinancement diminue. Donc l'auto-investissement compromet alors les investissements à venir. Vous vous apercevez que pour la ligne des recettes, il y a même une augmentation des recettes entre l'année 2014 et l'année 2018 et je rappelle que de 2014 à 2017, la DGF a été rabaissée de 4 millions d'euros. Malgré ce rabaissage, nous arrivons à une recette supérieure par rapport à 2014. Tout à l'heure, nous faisons le point sur certains rapports d'activités. Donc faut-il rappeler d'où viennent ces recettes qui remplacent le rabaissage de la DGF. C'est d'abord le nouveau contrat de la

SCCU – nous venons de le relever –, certes la redevance n'a pas beaucoup bougé, mais subsistait une trésorerie en fin de contrat où la Ville de Colmar – d'ailleurs le rapport l'explique – a pu encaisser 1,4 million d'euros. Donc recette supplémentaire qui n'était pas prévue.

Il y a également la vente d'actions à VIALIS puisque le capital a changé. Nous avons donné 20 % à la Ville de Neuf-Brisach. Nous avons gardé 40 %. Ces actions ont donc été valorisées. C'est également une recette supplémentaire. L'essentiel vient également de l'évolution des bases imposables qui ont augmenté de 5 points en trois ans à hauteur de 300 000 euros le point, ce qui représente une recette fiscale supplémentaire de 1,5 million d'euros ; et également l'élargissement du parc de stationnement payant. Au total, sur ces 4 années, la recette supplémentaire est de 4,5 millions d'euros, ce qui compense les 5 millions d'euros de rabotage de la DGF. Nous avons donc trouvé des recettes non fiscales pour compenser nos recettes. Ce qui explique que nous sommes toujours à la même hauteur de recettes entre 2014, 2015 par rapport à 2018, voire 2017 puisque ces chiffres sont comparables. 2018, c'est seulement une prévision. En d'autres termes et à travers ces 4,5 millions d'euros de recettes supplémentaires, nous allons retrouver chaque année 2,3 millions d'euros puisque ce sont des recettes permanentes. Cela nous sécurise donc par rapport au financement de nos travaux d'investissement.

Le tableau D explique d'une façon précise l'autofinancement. Lorsqu'il diminue, nous sommes pénalisés pour financer les travaux d'investissement. Vous remarquez que l'excédent de ressources entre 2012 et 2018 ou 2017 est égal : 17,19 millions d'euros en 2012 ; 17,56 millions d'euros en 2017. En quelque sorte, nous sommes arrivés à maîtriser les diminutions de recettes par une compensation d'autres ressources qui viennent d'ailleurs, ce qui nous a permis de préserver l'excédent de ressources alimentant bien sûr notre ligne d'autofinancement.

Nous continuons avec le tableau E puisque si nous construisons, il faut aussi voir de quelle façon nous pouvons emprunter notre crédit de cofinancement. Pour mémoire, en 1995, le taux moyen des emprunts était de 7,26 % ; en 2018, nous sommes prévisionnellement à 1,6 %. En d'autres termes, le 1,6 % représente 22 % de 7,26 %, soit une économie de 78 % en taux d'emprunt, ce qui nous aide bien sûr dans l'équilibre de notre budget.

Vous avez une application plus pratique sur la planche suivante puisqu'il s'agit du montant des intérêts. En 1995, nous payions 3 244 000 euros d'intérêts ; en 2018, nous allons payer 1 024 000 euros. En d'autres termes, c'est une économie de 2 220 000 euros rien que sur le compte des intérêts, ce qui nous donne une latitude supplémentaire pour les années 2019 et 2020.

Je rebondis également sur l'observation de M. l'Adjoint lorsqu'il parlait tout à l'heure de durée d'amortissement des encours de la Ville de Colmar. En 1995, la durée d'extinction de la dette était de 7,41 années ; nous serons à 3,46 années au 31 décembre 2018, soit une division par deux. C'est une autre illustration de l'application pratique de la méthode de gestion de la Ville de Colmar.

Il faut mettre cette durée d'extinction en rapport avec les réalisations qui ont été faites, c'est le tableau H. Il y a trois rappels à faire : un encours de dette inférieur de 1 148 000 euros au 31 décembre 2018 par rapport à 1995 ; les charges d'emprunt, frais financiers et amortissements du capital sont en diminution de 191 000 euros alors que sur cette durée, nous avons réalisé 169 millions d'euros de travaux supplémentaires par rapport à la moyenne des 6 années précédentes. Diminution de l'endettement et diminution des frais financiers. Tout à l'heure, l'adjoint vous rappelait que pour l'année 2018, nous remboursions généralement 7,3 millions d'euros en amortissement. Pour l'année 2018, nous avons pu ramener cela à 3 millions d'euros, donc une économie de 4 millions d'euros. Donc en 2018, nous nous désendettions. Vous l'observez d'ailleurs : 917 euros en 1995 et 901 euros en 2018.

Le tableau suivant présente l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement au regard de l'inflation. Le total de l'inflation sur la période 2012-2018 est de 6,17 %. L'augmentation des charges est de 6,1 %. Malgré l'inflation, nous sommes donc arrivés à préserver les dépenses de fonctionnement à la même hauteur. Cela traduit bien sûr une économie fiscale pour les contribuables.

Le tableau J est en rapport avec la taxe foncière bâtie. Aujourd'hui, dans la presse nationale et locale, vous avez le rappel des 6 000 assemblées délibérantes qui ont augmenté la taxe foncière bâtie. Là, vous avez la différence sur cette tranche de 2012 à 2017. La taxe foncière demandée au contribuable a conduit sur les 6 ans à une économie de 32 053 000 euros. Il en est de même pour la taxe d'habitation où l'économie sur les 6 ans est de 28 millions d'euros. Si je devais cumuler les deux, en économie fiscale, l'accompagnement au pouvoir d'achat, la fiscalité que nous avons demandée, en additionnant l'économie de la taxe foncière bâtie avec l'économie de la taxe d'habitation, cela fait un montant de 60 millions d'euros d'économie sur les 6 ans. Donc regardez ce qu'il est possible de faire en laissant 60 millions d'euros dans la poche du contribuable. C'est du moins ce que nous avons réalisé sur ces 6 dernières années. Bien sûr, je ne vais pas regarder plus longtemps en arrière puisque ces 6 années sont significatives de notre marque de fabrique de gestion de la Ville de Colmar.

Pour autant, vous avez une autre application quant aux frais de fonctionnement. Sur le compte administratif 2017 et les prévisions pour 2018, vous observez que les dépenses de fonctionnement étaient inférieures de 321 euros en 2017. Nous serons à 331 euros pour l'année 2018, prévisionnellement si les choses se passent comme nous l'espérons. Ce qui nous a fait faire une économie de 22 550 000 euros pour l'année 2017 et prévisionnellement, de 23 759 000 euros pour l'année 2018.

Nous continuons avec le focus suivant puisque la presse parle en ce moment des différentes augmentations concernant la taxe foncière. Bien sûr, on prend toujours les 50 plus grandes villes. Vous les voyez apparaître en partie sur ce tableau. De 2012 à 2013, les taux d'augmentation de la taxe foncière bâtie vont de 3,28 % à 30,01 %. Ce point est revenu très largement dans la presse il y a deux ou trois jours. Vous avez le même paramètre de comparaison pour l'année 2017 à 2018. Vous avez encore des

augmentations qui vont de 0,63 % à 19,32 %. Vous voyez que pour l'année 2018, plusieurs grandes villes ont augmenté les différents taux. Comparaison colmarienne : en cumul inflation moyenne, le taux est de 6,2 %. L'augmentation des taux sur la période de 2012 à 2017 est de -6 %. Par le jeu des bases imposables, même en maintenant les taux, l'impôt à payer par les contribuables est en diminution de 0,8 %, ce qui peut vous illustrer la comparaison par rapport à ce que je viens de vous montrer sur les deux focus précédents, où pour la période de 2012 à 2017, nous avons constaté des augmentations avoisinant les 30 %. Pour l'année dernière, cette augmentation plafonnait également d'une année sur l'autre à +19 %.

Alors, que peut laisser supposer cette présentation ? Nous sommes sur une base solide qui est l'illustration de la méthode de gestion de notre Ville qui nous donne une certaine latitude. D'abord le désendettement de 4 millions d'euros pour l'année 2018 et également les 2,3 millions d'euros de recettes supplémentaires nouvellement installées et qui ne sont pas des recettes fiscales. Et enfin, malgré tout un budget prévisionnel d'investissement de l'année 2019 à hauteur d'environ 52 millions d'euros.

Je pense que c'est un des plus forts budgets d'investissement que n'a jamais vus la Ville de Colmar pour l'année à venir. En fonction de ce que je viens de vous expliquer, je pense pouvoir proposer aujourd'hui au Conseil Municipal un budget et des taux fiscaux 2019 sans aucune augmentation, ni pour la taxe d'habitation qui est pour ainsi dire morte, nous ne sommes pas compensés, ni pour la taxe foncière bâtie. Je n'aurai pas d'augmentation à vous proposer en 2019 sauf s'il y a un imprévu à partir de la taxe d'habitation, ce qui ne semble pas être le cas à cette date. Cette illustration peut également nous rassurer. Seulement si nous arrivons à cofinancer de cette façon certains projets d'investissement, nous le devons également au partenariat qui est très actif. Je prends l'opération ANRU Bel Air Florimont qui n'était pas prévue et que nous sommes arrivés à finaliser pour quelque 30 millions d'euros de travaux. Ce qui suppose également la présence des autres partenaires, d'abord de l'ANRU et ensuite du Conseil Régional du Grand Est. L'opération Cœur de Ville n'était également pas prévue et nous y sommes arrivés. Ce sont des projets cofinancés par l'État alors que ce n'était pas prévu. Également la contribution de Colmar Agglomération qui nous aide également beaucoup, comme les autres communes membres.

Bien sûr, je ne suis pas peu fier de pouvoir faire cette projection puisqu'en ce qui me concerne, je pense être rassuré pour pouvoir présenter au Conseil Municipal au mois de janvier un budget respectant les engagements passés, avec des impôts qui ne seront pas en augmentation et des travaux d'investissement qui n'étaient pas prévus. Je rappelle que sur les 6 ans, nous avons réalisé 35 millions d'euros de travaux supplémentaires qui ne figuraient pas dans le projet initial et cela sans avoir alourdi la dette, sans augmenter la fiscalité et sans créer des charges supplémentaires. Finalement, je suis très heureux d'avoir pu illustrer de cette façon la présentation à venir pour le budget primitif 2019. Merci beaucoup.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je réagis à votre exposé qui montre bien votre amour des chiffres. Je voudrais réagir sur trois points.

Vous nous dites que la situation est très bonne à Colmar, que vous augmentez le budget d'investissement et que tout va bien, or quand nous avons parlé des 1,2 % d'augmentation du budget de fonctionnement limité par l'État, vous aviez dit que vous ne toucheriez pas aux associations. Or, entre temps, nous avons appris par la presse que la subvention d'Espoir baissait. Donc, je ne sais pas, est-ce que vous pourriez nous donner des explications par rapport à cela ? Si tout va bien d'après ce que vous venez de nous dire, pourquoi baissez-vous une subvention à une association colmarienne tellement importante ?

D'autre part, s'agissant de la politique de la Ville, les associations qui déposent des demandes de subvention pour l'année prochaine se trouvent confrontées à des demandes de constitution de dossiers beaucoup plus drastiques que les années précédentes. Pour les années précédentes, il n'y avait pas suffisamment d'associations qui déposaient des dossiers. Là, on peut craindre que si la constitution de ces dossiers est encore plus difficile, les subventions ne seront pas données, ce sont donc des économies supplémentaires sur les dos des associations.

S'agissant des taxes foncières qui restent stables, moi qui n'ai pas de voiture, je n'ai effectivement pas à me plaindre de ce côté-là. Par contre, les habitants du centre-ville qui en ont, ont vu leur taxe « augmenter » de 600 euros par an, ce qui est une augmentation assez conséquente. C'est quand même suffisamment important pour les personnes du centre-ville qui ne peuvent pas se passer de leur voiture. Vous l'avez dit, ce sont des recettes qui vont être pérennes dont vous vous félicitez. Voilà, c'est un petit peu moduler la non-augmentation d'impôt à Colmar, vous avez trouvé d'autres moyens pour les augmenter. Tous les Colmariens ne les paieront pas. Certains les paieront et qui ne peuvent pas s'en passer.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. J'ai une question concernant un de vos tableaux sur lequel vous nous présentez l'inflation. Il me semble que je dois avoir mal vu. Pourrions-nous revenir dessus ? J'ai l'impression qu'il y a une erreur. Ce doit être le tableau C relatif à la comparaison de l'évolution à Colmar par rapport à l'inflation moyenne.

M. le Maire MEYER : C'est le tableau I. Inflation : 6,17 % ; augmentation des charges : 6,1 %.

Mme VALENTIN : Pouvons-nous voir mieux ? D'où vient l'inflation moyenne que vous nous annoncez là ? Pour moi, les statistiques INSEE en 2014 indiquent une inflation à 0,5 %. Vous avez 3,6 %, c'est quoi ? Ce sont les dépenses, d'accord. J'avais effectivement mal lu, c'est pourquoi j'ai dit que j'avais mal regardé.

M. le Maire MEYER : C'est donc l'inverse.

Mme VALENTIN : Oui, je n'avais pas vu. Merci.

M. le Maire MEYER : S'agissant de la réponse à M. HILBERT qui cite l'association Espoir, la Ville de Colmar a en charge le relogement des personnes en difficulté accueillies par une association. Il se trouve que le foyer Espoir que vous avez cité n'accueille pas seulement des Colmariens, mais également des personnes de l'extérieur. Or, la Ville de Colmar n'a pas à assumer cette charge. Une équipe de l'association Espoir a rencontré Mme CHARLUTEAU. Nous avons un peu nivelé avec un complément de subventions, mais le contribuable colmarien n'a pas à assumer les hébergements d'urgence de personnes qui ne sont pas des Colmariens.

S'agissant du côté contraignant des dossiers déposés, je ne pense pas que ce soit le cas. Je m'inscris même en faux puisque pour toutes les autres associations, les dossiers sont examinés sur la base de leur demande. A ce jour, aucune association n'a été rabetée, au contraire, qu'il s'agisse des associations culturelles ou sportives. Nous sommes même plutôt en augmentation par rapport aux années précédentes. Donc, c'est la preuve que les dossiers ne sont pas rabetés et qu'ils ne sont pas plus contraignants par rapport à ceux que nous avons instruits les années précédentes. Cela doit donc être une mauvaise information. Vous avez pu voir ou vous verrez dans l'exécution budgétaire et dans les prévisions pour l'année 2019 que les associations ne sont pas concernées par une diminution des crédits. Souvent, nous gratifions les associations d'équipements nouveaux qui coûtent de l'argent à la Ville de Colmar. Je prends l'athlétisme avec la piste d'athlétisme couverte qui va dépasser les 2 millions d'euros. Néanmoins, nous maintenons la subvention de fonctionnement. C'est le cas pour le football, l'escrime et pour les autres associations, y compris culturelles. Au contraire, nous nous faisons un point d'honneur de respecter nos engagements.

Concernant le stationnement, c'est une volonté. Seulement, je fais observer que nous pratiquons aujourd'hui un système de stationnement qui vient plutôt à la rencontre des Colmariens. Je rappelle que tous les parkings en ouvrage proposent une heure de stationnement gratuit. Je viens de l'entendre encore ce matin, un particulier fait trois courses en une heure. Cherchez-moi la Ville qui fait cela. En plus, tous les Colmariens ont la demi-heure de gratuité pour faire leurs premières courses. Et pour autant, le tarif du centre-ville n'a pas bougé, il a uniquement été actualisé en fonction des index, mais pas au-delà. Par contre, nous avons élargi le périmètre de stationnement. Alors, je préfère encore faire payer les touristes que les Colmariens. Or, 60 % des usagers du domaine public affectés d'un péage sont des touristes. Je préfère faire appel à cette contribution puisque les Colmariens ont déjà investi pour proposer les ouvrages de stationnement. Il est donc tout à fait normal que l'on récupère un peu de moyens auprès des touristes qui nous visitent.

Il n'y a pas d'autres questions, je sou mets ce budget modificatif au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le budget modificatif est approuvé.

Dois-je constater cette unanimité ? Merci, mes chers collègues.

M. l'Adjoint, la suite.

6. Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – Actualisation Décision Modificative n° 1/2018.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

7. Créances irrécouvrables.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Affectation des fonds de concours attribués par Colmar Agglomération pour 2018 et 2019.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas pour rien que j'ai tout à l'heure parlé de la contribution du partenariat de Colmar Agglomération. Je ne prends que pour le parking de la Montagne Verte. Le cumul des deux montants donne près de 1,4 million d'euros d'interventions, ce qui est énorme et n'était pas prévu au départ.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

9. Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs de l'Opéra National du Rhin pour la période 2018-2022.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Conventions de mécénat avec la Société VIALIS et la Société Colmarienne de Chauffage Urbain pour la 29^e édition du Festival du livre de Colmar les 24 et 25 novembre 2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Avenant à la convention de partenariat pédagogique entre l'Université de Strasbourg, Faculté des Arts, et la Ville de Colmar pour la mise en place d'un diplôme de théâtre au Conservatoire.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Subventions de fonctionnement 2018 aux associations « Les Coccinelles » et « Résonance ».

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Solde sur remboursement de loyers et de charges locatives à l'Association Apalib – immeuble 34 rue Berthe Molly.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Travaux de maintenance sur les équipements sportifs et nautiques – Programme 2019.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Une simple question : est-il envisagé à moyen ou long terme de passer la gestion de ces équipements à l'échelle intercommunale ? J'ai déjà posé la question il y a plusieurs années. Je sais que c'était exclu à l'époque, mais cela se fait de plus en plus et pour la plupart d'entre eux, ces équipements rayonnent au minimum sur toute l'agglomération, cela pourrait donc être intéressant.

M. le Maire MEYER : Les autres communes ne sont pas demanderesses.

M. DENECHAUD : Vous pourriez les convaincre, M. le Maire. Vous avez une force de persuasion que personne ne conteste.

M. le Maire MEYER : Il y a d'autres priorités. Heureusement que nos associations disposent du potentiel extérieur, sinon certaines ne seraient pas exploitables. C'est un peu la contrainte des villes-centres qui supportent le coût de fonctionnement d'équipements rendant service à d'autres communes. Mais les autres collègues répondent que c'est aussi le rôle de la ville-centre.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

15. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Transaction immobilière – Ateliers Municipaux – Acquisition MITTLER-WEG.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Transaction immobilière – Cours Sainte-Anne – Cession d'un droit de superficie.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Subventions à diverses associations patriotiques.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Je regrette que la Ville de Colmar soit la seule collectivité à intervenir pour Tambov. J'ai dû faire ce constat. C'est un peu dommage puisque, finalement, Tambov nous rappelle pas mal de souvenirs. Je pense que nous devons garder en mémoire les générations qui ont tout laissé sur ce site de mauvaise référence. Tambov a vu souffrir des générations et des générations, des centaines et des centaines de personnes. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

19. Convention de concession de droit d'occupation de places de stationnement dans les parcs en ouvrage - amodiation.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. C'est le parking La Montagne Verte auquel nous nous étions opposés, comme le Parking Bleylé qui est encore vide. Nous voyons régulièrement les lumières vertes allumées, à tel point que l'un de vos proches adjoints me disait qu'il fallait peut-être les éteindre pour ne plus les voir.

Nous nous rendons compte que, finalement, 6 places de parking vont servir pour la rénovation urbaine. Dans un premier temps, c'est quelque chose d'intéressant. Il manque des logements et nombre de logements sont insalubres au centre-ville. Et puis, quand nous regardons là, nous nous rendons compte que ce sera finalement pour des gîtes. Nous nous demandons s'il est vraiment nécessaire de faciliter encore la création de gîtes au centre-ville pour faire venir des touristes et pour encore accentuer ce phénomène de tourisme de masse que nous connaissons à Colmar. Ne serait-il pas plus judicieux de favoriser des logements pour les Colmariens qui en ont besoin – ou d'autres ? Il n'y a pas que les Colmariens, certains aimeraient peut-être s'installer à Colmar et ne le peuvent pas – et de réhabiliter ces logements pour accueillir des Colmariens de façon un peu plus pérenne que juste pour du tourisme, dont beaucoup de Colmariens souffrent quand même. Nombre de Colmariens ne viennent plus au centre-ville à cause de cela. Je regrette que parmi les trois premiers projets, il y en a deux, nous ne savons pas trop ce que cela va être, si cela se trouve, ce sera aussi de la location de courte durée. Il y en a un, c'est pour faire des gîtes. Je regrette que des parkings soient construits et que des choses qui ne servent pas forcément pour les Colmariens soient faites. Une partie des

subventions à Espoir est supprimée parce qu'ils s'occupent de personnes qui ne sont pas Colmariennes et là, les Colmariens investissent...

Si vous appreniez que les bénéficiaires des associations qui ont été subventionnées n'étaient pas Colmariens, réduirait-on les subventions ? On le fait pour Espoir. Les Colmariens investissent lourdement pour des parkings dont ils ne se servent pas puisqu'ils sont vides. Cela sert à faire venir les touristes alors que les Colmariens regrettent qu'il y en ait déjà trop à Colmar. Je trouve que c'est un petit peu paradoxal.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. S'agissant des parkings en ouvrage, c'est un service plutôt important pour les touristes, mais après, j'ai plusieurs fois plaidé pour une diminution globale des tarifs de ces parkings en ouvrage souvent comparés aux tarifs d'un garage sauf qu'un parking comme cela doit coûter le maximum pour un abonnement mensuel, la moitié d'un garage à peu près, c'est ce qui se fait en principe dans les autres villes.

Vous m'avez dit qu'il n'y avait pas besoin de baisser les tarifs puisque les parkings sont déjà assez sollicités et remplis. Pour le parking Rapp, je veux bien et pour le parking Mairie, aussi, qui est d'ailleurs fermé la nuit. J'attends toujours les statistiques relatives aux autres parkings. Je les avais demandées il y a plusieurs mois. Il serait intéressant de les avoir. Maintenant, ces statistiques montrent peut-être que mon analyse n'est pas complètement fautive, mais il peut quand même être intéressant de les avoir. Merci.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : M. HILBERT, je ne veux pas vous mettre en porte à faux pour le principe, mais quand même, vous dites que vous n'étiez pas favorable au parking Montagne Verte, mais pourtant, il y un quart d'heure, vingt minutes, tout le monde a voté unanimement la décision modificative n° 1 qui prévoit effectivement les crédits pour ce parking. C'est donc un peu surprenant. Tout le monde a voté cette délibération qui contient les crédits prévus pour ce parking. Je suis donc un peu surpris de la position que vous prenez maintenant. Elle est contradictoire par rapport à ce que vous avez dit il y a 10 minutes.

Ensuite, le parking Montagne Verte est un véritable poumon pour le centre-ville et pour son attractivité parce que nous allons augmenter la capacité de stationnement, vous le savez. Nous allons passer de 400 à 705 places, à la fois parce que nous avons besoin de stationnement, non pas dans le cœur de ville, mais à proximité immédiate du centre-ville. En plus, cela va devenir un magnifique poumon vert avec les aménagements extérieurs qui vont être réalisés. Ce sera un parc, ce sera de la végétalisation, vous devriez vous en réjouir. À la place d'avoir des voitures, comme il y en avait d'ailleurs il y a une quinzaine d'années Place Rapp. Elles sont maintenant en-dessous et au-dessus il y a un parc occupé par les individus. C'est un poumon vert au centre-ville. C'est une bouffée d'oxygène pour les commerçants puisque la capacité de stationnement est augmentée, et également pour les personnes qui veulent habiter au centre-ville. Parmi les exemples cités par mon

collègue M. SISSLER, nous pouvons compter 6 à 7 dossiers d'investissements réalisés sur le plan économique au centre-ville qui vont être débloqués parce que nous allons pouvoir permettre aux uns et aux autres de signer ces conventions. Sinon, nous bloquons le centre-ville. Nombre d'exemples comme celui-là existent. Cela va débloquent le centre-ville et y ramener du monde. S'agissant des gîtes, c'est une question que nous nous posons aussi, mais néanmoins, démographiquement, contrairement aux impressions auxquelles il ne faut pas se fier, car nous avons les chiffres, plus de monde habite aujourd'hui au centre-ville par rapport à ce qu'il y avait hier. Nous avons intérêt à continuer d'avoir des habitants qui viennent au centre-ville parce que ce sont des clients qui viennent faire fonctionner ce centre. C'est cela l'attractivité de la Ville.

Je vais vous dire un point important. Sans ces conventions et ces concessions, nombre d'appartements ne pourraient pas être occupés par des Colmariens. Les gîtes sont bien sûr un sujet, nous le reverrons d'ailleurs dans le point 23 relatif à Action Cœur de Ville. Si la Ville a souhaité signer ce contrat Cœur de Ville et s'intégrer dans ce dispositif, c'est justement parce que nous ne sommes ni aveugles, ni sourds et que nous voyons bien que de plus en plus de gîtes et de Airbnb s'installent au centre-ville, c'est la réalité. Je pense que c'est quelque chose qui nous interpelle aussi et sur laquelle il va falloir être vigilants. Nous le sommes déjà. C'est l'un des objectifs d'Action Cœur de Ville de se préoccuper de ce sujet parce que nous souhaitons des habitants au centre-ville et pas uniquement des personnes de passage. C'est en tout cas ce que nous souhaitons et c'est l'un des objets du rapport qui est présenté ce soir.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je croyais avoir compris que nous étions plus ou moins obligés de débloquent des projets de construction grâce à l'attribution de places. Or, là, ce sont des aménagements de sites existants. L'obligation légale est-elle la même ?

Nous attribuons ici sur trois dossiers 11 places, pouvez-vous dire aujourd'hui combien de dossiers restent dans les tuyaux ? Vous avez parlé de 6 ou je ne sais pas combien de dossiers. Combien de places en tout cela représentera-t-il en amodiation ? Merci.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Pour répondre au 1^{er} Adjoint, vous ne me mettez pas en porte à faux, nous n'avons pas voté le budget, donc nous n'avons pas voté pour la création du parking de la Montagne Verte sur lequel nous nous étions déjà exprimés contre. Par contre, là, le parking faisait partie d'un lot de certaines choses sur lesquelles nous ne nous opposions pas forcément. Si vous aviez fait un vote séparé, nous n'aurions pas voté pour la création du parking. De toute façon, la décision avait déjà été prise et ce n'est pas ce soir que nous allons changer quelque chose, mais nous nous étions déjà exprimés.

S'agissant du centre-ville, effectivement l'Action Cœur de Ville qui n'apporte pas grand-chose si ce n'est des subventions, parce que finalement, pour

l'instant aucun projet nouveau ne nous a été annoncé. Ce n'étaient que des anciens projets. Dans le premier diagnostic de l'Action Cœur de Ville que nous avons eu au dernier Conseil Municipal, il était dit que le centre-ville vieillissait et qu'il fallait renouveler la population. Ce serait effectivement intéressant. Or, qu'avez-vous pris comme décision entre temps ? Il y a donc la construction des parkings, faire payer les soignants, dont les personnes vieillissantes ont forcément besoin. C'est donc rendre plus difficile l'accès aux soins des habitants du centre-ville. Voilà, c'est un petit peu ce que vous avez décidé. Alors, j'entends bien qu'il faut être attentif, etc., mais il n'empêche que les premières décisions, à part des mots, on voit des actes et cela ne va pas dans le bon sens.

Ensuite, si vous voulez rendre le centre-ville plus attractif, il va falloir changer la mobilité. Ce n'est pas que des parkings en mettant des voitures dans le souterrain, c'est beaucoup plus que cela qu'il va falloir faire, c'est réfléchir à beaucoup d'autres choses. Mettre des parkings en sous-sol, c'est comme mettre la poussière sous le tapis, cela ne change strictement rien. Il va falloir changer énormément de choses. Pour l'instant, nous attendons encore. Alors, il y a un petit peu les navettes électriques, mais pour l'instant, il n'y a pas de projet, nous n'en avons pas vraiment discuté. Nous ne savons pas vraiment vers où vous voulez aller. En tout cas, la vie des habitants du centre-ville est beaucoup plus difficile qu'il y a quelques années. C'est par votre dû. Tout à l'heure, quand je parlais du parking payant, des 600 euros par an, ce ne sont effectivement pas les habitants de tout Colmar, ce ne sont pas tous les Colmariens, mais essentiellement les habitants du centre-ville.

Et encore, je ne suis pas pro voiture, vous l'avez souvent dit, vous m'avez souvent reproché de vouloir supprimer la voiture de Colmar, ce n'est pas vrai. J'estime que ceux qui peuvent utiliser un autre moyen de déplacement que la voiture devraient le faire, cela va dans le bon sens, mais certaines personnes – et c'est tout à fait understandable – n'ont pas le choix. Là, vous dites que ceux du centre-ville doivent payer parce que ceux qui n'ont pas le choix d'utiliser la voiture doivent payer. Effectivement, une place de parking, même en ouvrage, que vous avez fait, ce n'est pas une place de garage. Cela n'a strictement rien à voir, ce n'est pas privatif et c'est le même prix que vous leur demandez. La politique que vous menez actuellement, c'est de vider le centre-ville, aller mettre à la place des habitants, des Colmariens du centre-ville, des touristes.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY.

M. l'Adjoint JAEGY : Merci, M. le Maire. Nous venons une nouvelle fois d'entendre une série de contrevérités à l'image de celles que nous avons entendues tout à l'heure au sujet des associations, mon cher collègue HILBERT. À l'approche de la fin de ce Conseil Municipal, je voulais juste – néanmoins avec un peu d'humour quand même – rebondir sur un lapsus suffisamment révélateur pour être souligné lorsque tout à l'heure, vous êtes revenu sur le cas particulier de l'association Espoir. En parlant de leur résultat, vous avez prononcé le mot « bénéfice ». Mon cher collègue, en la matière, s'agissant d'associations que nous accompagnons, notamment par le biais de subventions, je préfère parler de notion d'excédent et non pas de bénéfice, mais votre lapsus, suffisamment révélateur, au sujet de

l'association Espoir apporte finalement lui-même la contradiction du sujet et l'arrière-plan qui n'est absolument pas le même.

Sur le fond, vous avez déjà obtenu les réponses de M. le Maire sur ce cas particulier, mais je voulais simplement, au regard de la terminologie employée, vous apporter la nuance qu'il convient néanmoins d'apporter sur ce sujet. En termes de bénéfice, on est plus dans le cadre d'une recherche d'optimisation d'un résultat et dans un cadre d'entreprise. En termes d'excédent, on est plus dans le cadre normal et l'usage d'une association que nous accompagnons par le biais des subventions.

M. le Maire MEYER : Bien, je pense qu'il faut quand même un peu arrondir les angles puisque verbalement on s'explique quelquefois alors que les mots ne sont pas toujours d'une façon idoine. Je pense que chacun et chacune peut donner son avis sur telle ou telle proposition sans pour autant grossir davantage les traits.

Je réponds à deux interrogations. D'abord le coût, les 18 000 euros par place sur 15 ans représentent entre 90 et 100 euros d'équivalent loyer par mois. Or, quand on bénéficie d'un tel ouvrage, on se situe dans une gamme de confort très certainement supérieur au garage quelconque que vous arrivez à avoir en ville. À titre de comparaison, je paie mon garage plus cher.

Deuxièmement, l'autre question posée portait sur le nombre de places que nous réservions aux emplacements économiques. Le parking doit d'abord répondre à l'ancienne occupation de la Montagne Verte, ce qui tourne entre 250 et 280 places. En plus, nous disions que nous voulions débarrasser la Place de la Cathédrale des voitures – ce que vous approuvez, je pense –, cela fait encore grosso modo entre 200 et 220 places. Nous arrivons donc à atteindre au total quelque 500 places. Nous réservons pour une dimension économique environ 200 places, mais nous verrons au fur et à mesure comment nous allons régler. En tout cas, voilà les proportions dans la capacité de cet ouvrage. Lorsque nous approuvions le montant total du projet, il y avait deux solutions : soit maintenir les 705 places, soit ramener le nombre de places pour que l'opération revienne moins cher. Je vous disais qu'il faut garder le maximum, les 705 places puisqu'environ 150 à 200 places nous sont indispensables pour débloquent les dossiers économiques. Maintenant, dans le lot, il se trouve que deux particuliers ne sont pas spécialement dans la dimension économique, mais pour autant, nous avons la faculté d'y répondre. Si nous arrivons déjà à faire cofinancer la réalisation de l'ouvrage par des concessions sur 15 ans où la Ville de Colmar encaisse quelque 18 000 euros hors taxes sur les 15 années, alors que la durée d'amortissement de tels ouvrages n'est pas de 15 ans, mais entre 40 et 50 ans, je pense que l'opération est plutôt bonne. Voilà globalement les réponses aux deux questions posées.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

20. Remplacement de véhicules de service programme 2019.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

23. Convention-cadre relative à Action Logement.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Je suppose qu'il ne peut pas y avoir d'opposition par rapport à cette suggestion vu les opérations qui y sont listées. Il s'agit également d'arriver à rentrer dans un cofinancement qui n'était pas prévu au départ et qui va perdurer pendant 4-5 ans, ce qui permet de lister des opérations complémentaires pour l'année 2019 et les années suivantes.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Je ne suis pas saisi d'un point divers, donc je vous remercie pour votre participation et votre présence. Bonne soirée à toutes et à tous. Nous vous invitons au petit verre comme à l'habitude. Merci mes chers collègues.

FIN DE LA SEANCE : 20 HEURES 40

